

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 FEVRIER 2024

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune du HAVRE (Département de la Seine-Maritime)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Délibération du Conseil Municipal du 5 février 2024.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section OB n°157, 158, 180, 182 et 544 d'une superficie totale de 52 665 m ² sises Fond de la Villette, La Mare au Trou et Au Poste sur le territoire communal.
POS/PLU :	PLU de la commune (approuvé le 19 décembre 2019) : Zone NPbl : secteur aux abords des falaises de Dollemard (qui présentent un risque d'éboulement de falaise et qui composent une partie du site Natura 2000 « Littoral Cauchois ») ; Zone NPemr : secteur aux abords des falaises de Dollemard répondant à la définition des espaces et milieux remarquables à préserver au sens de l'article L121-23 du code de l'urbanisme
PROJET :	Acquisition, à la demande de la commune du Havre, de parcelles communales constitutives de l'ancienne décharge du quartier de Dollemard. Le projet de la collectivité à terme est la renaturation du secteur qui sera mis en œuvre par le Conservatoire du littoral. Cette acquisition intervient dans le cadre des travaux préparatoires préalables à la résorption de la décharge, qui seront réalisés par l'EPF de Normandie dans le cadre de la convention Région Normandie / E.P.F. de Normandie 2022/2026. Le programme de travaux prévoit notamment le désamiantage et la déconstruction des bâtiments, ainsi que le traitement des zones sources de pollution des sols, et l'évacuation des déblais issus des démolitions/dépollutions.
COMITE D'ENGAGEMENT :	18 mars 2024 – Avis favorable (à acquérir au plus près de l'intervention travaux).
PROPRIÉTAIRES :	Droit commun (propriétaire : commune du Havre).
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis des domaines du 08/01/2024 - Acquisition à l'euro symbolique
IMPUTATION :	OPE2024025 - 76 – LE HAVRE « PLATEAU DE DOLLEMARD » Enveloppe projet : 4 000 € HT

La présente décision vaut avenant au Programme d'Action Foncière de la COMMUNE DU HAVRE

- 3 AVR. 2024

Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales



Philippe LERAÎTRE



Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,
Signé le 29-03-2024

Jean Baptiste Bisson

✓ Certified by  yousign